

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Un Vaudois marquant

Au concours de «la personnalité vaudoise la plus marquante des deux cent cinquante dernières années» organisé par 24 heures, M. Regamey est arrivé sixième sur deux cent cinquante. Il s'en est fallu de peu qu'il ne participe à la confrontation finale. Imaginons que ç'ait été le cas et que, le procureur ayant livré un réquisitoire farci d'approximations et de contrevérités, le soussigné ait dû se commettre lui-même d'office.

La défense commencera par avouer qu'elle n'a connu le fondateur de la Ligue vaudoise que dans la seconde partie de sa vie. L'âpreté de son tempérament avait eu le temps de se bonifier. Cela a facilité les relations personnelles. Mais l'intransigeance, tant à son propre égard qu'à l'égard des autres, a subsisté jusqu'au bout. Littéralement à l'article de la mort, il reprochait violemment leur mollesse à certains de ses collaborateurs.

Tempérament bien peu vaudois, donc, et l'accusation en a profité pour mettre en cause la personne même de l'accusé, ainsi que sa compétence en matière vaudoise: «Comment comprendre la nature du peuple vaudois quand on l'est si peu soi-même?»

La question est captieuse en ce que, sans le dire, elle réduit le Vaudois à un seul type, celui que la verve poétique un rien complaisante de Jean Villard Gilles a popularisée, le Vaudois des champs et des caves, subtil, ironique et velléitaire. C'est vrai que M. Regamey n'était pas de ces Vaudois-là. Il détestait traîner en fin de soirée, ne pas finir ses phrases et remettre au lendemain. Il ne fut pas le seul. Henri Monod, Jules Muret et Auguste Pidou, «pères de la patrie» incontestés, étaient de la même race. Ils pensaient eux aussi nettement, s'exprimaient avec vigueur et agissaient sans barguigner. Ces Vaudois des villes n'en furent pas moins eux aussi des Vaudois «de sorte».

Dans la même veine, M. le procureur a dénoncé le caractère *élitiste* de M. Regamey. Intellectuel, latiniste, avocat, homme de culture et de musique, celui-ci, a-t-il prétendu, était coupé de ce peuple que les démocrates font dépositaire de la vérité.

Il est vrai que M. Regamey était peu porté à cette espèce de populisme culturel que sont les vaudoiseries. Il abordait les problèmes sous l'angle des institutions. Pour lui, les usages et les mœurs, traduits en lois ou non, représentaient ce qu'il y a de plus durable et de plus profond dans notre peuple, son lien interne le plus fort et le plus subtil. C'est cela qu'il défendait contre toute centralisation, contre toute indifférenciation égalitaire.

Il craignait les grands rassemblements où la personne est réduite à la masse et réservait ses bains de foule aux cohortes du tramway du Jorat. On n'est pas élitiste pour autant. Mais il cultivait activement ses relations personnelles, manifestant son respect à chacun selon une échelle doublement variable: «Plus

la personne est en haut de l'échelle sociale, disait-il, plus le respect est dû à sa fonction; plus elle est en bas, plus le respect est dû à sa personne.» Quand il débattait, il ne regardait jamais d'où venait l'argument, mais seulement ce qu'il valait.

Persistant dans ses attaques personnelles, l'accusateur a encore repris la vieille baliverne de l'influence quasi hypnotique que «ce gourou» aurait exercée sur des étudiants trop jeunes pour résister. Un ancien participant au camp de Valeyres s'est d'ailleurs présenté à la barre pour en témoigner. Ayant suivi pas à pas un raisonnement de M. Regamey, il s'était rendu compte avec horreur qu'il débouchait sur une conclusion contraire à ses convictions. Notre éminent adversaire a violemment dénoncé ce type d'influence médiumnique qui prouvait définitivement, selon lui, que M. Regamey n'avait rien apporté au débat intellectuel qui fût marquant au sens positif où l'entendait 24 heures en lançant son concours électoral.

A l'inverse d'un gourou ou d'un médium, M. Regamey était toujours mal à l'aise face à un interlocuteur admiratif et prêt à tout gober. Il voulait certes convaincre, mais pour autant que la conviction reposât sur un jugement et une adhésion libres. Il attendait des objections, ou des questions, pas une fuite poltronne dans la subjectivité. L'influence de «ce Socrate maigre et recourbé» dans l'art de la discussion politique ou philosophique s'est exercée tant à travers les Entretiens du Mercredi que lors des promenades du camp de Valeyres. Les deux institutions existent aujourd'hui et constituent une marque bien vivante de cette influence. Quant au pauvre témoin, il n'a témoigné que du primat de sa sensibilité sur son intelligence.

«M. Regamey a joué les historiens, a encore affirmé l'accusateur. Mais ses prétendues recherches historiques n'étaient qu'une fabrication destinée à faire passer un message politique, une instrumentalisation de l'histoire au profit d'une idéologie préconçue.»

Ce sont ici les historiens du Pays de Vaud qui lui donnent la réplique. A l'époque, l'histoire officielle faisait remonter la création du Canton de Vaud à son invasion par les Bernois (envahir un pays qui n'existe pas!). M. Regamey et le pasteur historien Richard Paquier remontèrent, eux, jusqu'à Pierre II de Savoie, et leurs démonstrations furent si convaincantes que leur vision s'imposa. Elle est aujourd'hui, pour l'essentiel, reçue par les historiens.

C'est aussi une façon de marquer son pays que de lui ajouter trois siècles d'histoire.

N'hésitant pas à recourir à la psychiatrie, l'accusateur a dénoncé, dans la vision du Canton de Vaud de M. Regamey, le rêve d'un autiste tourmenté désireux de tisser autour de lui le cocon protecteur d'une communauté idéale et

projetant ses fantasmes communautaires sur une cohorte de fœaux fascinés.

En réalité, les fondateurs de la Renaissance vaudoise prenaient simplement la suite de Ramuz et des *Cahiers vaudois*. Là où ceux-ci avaient reconnu une source culturelle originale, ceux-là distinguèrent également un Etat ancien, malmené par la malice des temps mais bien réel, auquel ils décidèrent de vouer tous leurs soins. A cet effet, ils fondèrent leurs *Cahiers*, en 1926, puis *La Nation*, en 1931 et les camps de Valeyres, en 1945.

Passons sur pas mal d'actions publiques, référendums ou initiatives, cantonales ou fédérales, réussies ou non. Contentons-nous de rappeler l'initiative cantonale de la Ligue vaudoise pour la présidence du Conseil d'Etat, refusée par le peuple en 1954 mais introduite par l'assemblée constituante en 2003, ainsi que l'initiative fédérale pour le retour à la démocratie directe. L'article 89 bis conçu à cet effet par Marcel Regamey fut jugé à ce point utile qu'il fut repris lors de la révision totale de 1999. C'est aujourd'hui l'article 165 de la Constitution fédérale. Il est difficile de contester que ce Vaudois a puissamment marqué les institutions vaudoises et suisses.

M. le Procureur a encore dénoncé, dans le nationalisme de la Ligue vaudoise, un esprit de fermeture qui n'a pas sa place dans un canton réputé pour son esprit d'accueil. Là encore, à son avis, si M. Regamey a été marquant, ce fut surtout une marque négative dont on se serait bien passé. Lors d'une de ses fameuses conférences de presse destinées à mettre le jury en condition, il a réaffirmé sa conviction intime que M. Regamey n'avait rien à faire dans ce concours.

Fermeture nationaliste? On ne peut mieux répondre qu'en citant un article paru dans *La Nation* (à cette époque, mensuelle) d'avril 1936, intitulé *Faut-il expulser les Confédérés?*, qui répondait à des imputations du même type, en provenance de Suisse allemande. M. Regamey écrivait:

Personne moins que nous n'oserait prétendre que le Pays de Vaud peut se passer d'apports étrangers. Si nous connaissons mieux ce qui se passe chez autrui, nous aurions moins tendance à nous satisfaire sottement de nous-mêmes. En incorporant à notre population les éléments actifs provenant d'autres cantons, nous nous enrichissons, à condition que ces apports nouveaux entrent dans notre unité vaudoise.

Ouverture et maîtrise, accueil et assimilation. La position était parfaitement nette. Elle valait tout autant pour les étrangers. On pourrait citer maint article amical consacré aux Italiens, en particulier aux saisonniers, à l'époque des initiatives contre la «surpopulation étrangère» que *La Nation* a toujours combattues.

In *cauda venenum*, l'accusateur public a enfin dénoncé l'attitude de la Ligue vaudoise durant la guerre, et a sorti de sa serviette quelques articles consacrés au statut de la population juive sur

notre territoire. Le Rapport Bergier a montré le mal qu'on peut faire en sortant des actes ou des écrits de leur contexte et en jugeant des faits vieux de soixante ans et plus à l'aune des connaissances et de la sensibilité d'aujourd'hui. Ce procédé polémique de distorsion des faits a apparemment séduit M. le Procureur. Mais si l'on se replaçait à l'époque, ces malheureux articles, qui ne s'éloignaient guère de l'opinion générale, n'avaient pas déclenché le moindre scandale.

Rappelons encore les mésaventures judiciaires de M. Roger Gauthey, journaliste de la *Voix ouvrière*, qui avait accusé M. Regamey d'être le *Gauleiter* des Vaudois. M. Regamey était arrivé au Tribunal avec la collection complète des *Nation* et avait défié son adversaire d'en tirer une seule ligne favorable aux puissances de l'Axe. Gauthey ne le put et se vit condamné à une forte amende.

Sur le fond, citons deux paragraphes d'un article d'avril 1965 intitulé «Responsabilité des Juifs». M. Regamey y commentait le scandale qu'une homélie du pape Paul VI avait déclenché dans les communautés israélites d'Italie:

Théologiquement, les juifs de l'époque (du Christ, Réd.) n'étaient ni plus ni moins responsables que l'humanité entière dans son ensemble dont, avec l'Autorité romaine en la personne de Ponce Pilate et des soldats, ils étaient les représentants. Ils furent les instigateurs et les Romains les exécutants, mais l'humanité entière tuait son Sauveur. Si on se place au strict point de vue juridique, seuls les personnages qui ont trempé dans le drame du Calvaire en sont responsables, mais cette responsabilité n'a aucun intérêt; personne n'a l'intention de leur faire un procès posthume.

La responsabilité historique du peuple juif, c'est-à-dire les conséquences collectives de cet acte, «Que son sang retombe sur nous et nos enfants» (Matt. 27:25), est inscrite dans toute l'histoire de ce peuple sans que les horribles persécutions dont il a été l'objet s'en trouvent justifiées pour autant. Bien au contraire, le fait de ne pas supporter les juifs est une offense au plan divin et il a fallu que l'Allemagne nazie ait rejeté la foi chrétienne pour s'adonner sadiquement à l'extermination des juifs.

Ce qui a été écrit a été écrit. Mais il est juste aussi qu'une pensée soit jugée selon son évolution. C'est à la lumière de son aboutissement d'ensemble qu'il convient de juger rétroactivement du poids réel de ses diverses prémices.

L'antisémitisme n'est pas un corollaire du nationalisme. On peut considérer que la nation est la réalité temporelle la plus élevée, plaider ardemment la cause de son pays, défendre sa culture et ses coutumes, son indépendance et sa souveraineté sans avoir besoin d'un bouc émissaire juif – ou autre – voué à prendre nos péchés sur lui et à payer pour tout ce qui va mal chez nous.

→ (Suite en page 2)

Loi sur l'aménagement du territoire : tout référendum doit être soutenu

L'«initiative populaire pour le paysage» ne prenait aux cantons qu'une seule compétence, en gelant l'extension des zones à bâtir à un horizon de vingt ans. Le contre-projet de loi sur l'aménagement du territoire (LAT) impose trois obligations: redimensionner les zones à bâtir en planifiant restrictivement à quinze ans, prévoir une taxe sur les plus-values occasionnées par les redimensionnements, instaurer un mécanisme de contrainte à la construction en cas de thésaurisation du sol par les propriétaires fonciers.

D'un point de vue fédéraliste, le contre-projet est encore plus centralisateur que l'initiative. Une ombre revancharde semble même planer sur celui-ci: les cantons auraient été trop permissifs. La Confédération leur aurait trop fait confiance. Ils l'auraient déçue en mêlant concurrence fiscale et mitage du territoire comme le laisse supposer le *Temps* de lundi dernier¹. Ils mériteraient donc pleinement le coup de poing centralisateur que les tenants d'une Suisse unifiée ne manquent pas de leur asséner.

Dans ce même article du *Temps*, M. Pierre-Alain Rumley, auteur du «Projet de Territoire suisse», se donne une bonne conscience fédéraliste. Il propose en effet d'alléger la pression centralisatrice en forçant les cantons à collaborer. La collaboration leur étant imposée, cette fausse nuance est insultante. Elle n'est pourtant que l'expression d'une erreur de philosophie politique courante: on pense que les cantons suisses doivent perdre une compétence lorsque la Confédération juge qu'ils ne sont plus à même de l'exercer. Cette inversion du principe de la subsidiarité est dangereuse. Elle nie en effet que le vrai niveau de la souveraineté est celui des cantons, qui peuvent en déléguer une partie à l'alliance fédérale.

Dans le Canton de Vaud, des règles strictes existent en matière d'aménagement du territoire. Cœur du contre-projet fédéral, la planification à quinze ans a déjà été faite avec le Plan directeur cantonal de 2011. La Confédération veut maintenant voir les autorités vaudoises remettre l'ouvrage sur le métier. C'est se moquer du monde! Mais cela montre aussi le grand danger que représentent pour les cantons les différentes lois-cadres votées par les Chambres fédérales, ainsi que la notion de compétence fédérale limitée aux principes. Les principes sont malléables et vont d'expérience dans le sens d'une centralisation plus forte.

L'immense diversité de la Suisse doit nous appeler à donner aux questions d'aménagement du territoire les réponses les plus pragmatiques possibles. Dans notre conception, une réponse réaliste se fonde sur les réalités politiques locales et souveraines, à savoir les cantons, pour mener la meilleure politique d'aménagement du territoire possible. On ne peut pas donner à la Confédération des morceaux de compétence sans provoquer de marquant déséquilibres. Tant que les cantons existent, ils devront toujours exercer la plus grande majorité de compétences politiques; l'aménagement du territoire en est une.

Le Grand Conseil vaudois va bientôt être amené à se prononcer sur son soutien à un référendum des cantons contre cette révision de la LAT. En tant que représentant légal de la souveraineté du Canton, il se doit d'examiner avec attention la perte de compétence que représente pour lui cette modification de la loi d'aménagement du territoire. En refusant ce contre-projet, le message que recevront les Chambres fédérales

est que les cantons sont déterminés à garder la main sur leur politique territoriale. Ils sont libres et garants de la liberté de leurs citoyens.

Inévitablement, certains députés seront tentés de refuser le référendum des cantons au nom de leurs opinions politiques ou personnelles en matière d'aménagement. Ils préféreront alors une loi fédérale allant dans leur sens qu'une loi cantonale, qu'ils auraient voulue et débattue dans le détail. Cette position n'est à première vue pas absurde, pour quelqu'un qui considère le fédéralisme comme une idée politique parmi d'autres. Mais c'est ne pas voir que la question de savoir qui fait quoi est la première à poser et à résoudre. En

aménagement du territoire, les cantons possèdent, par leur proximité naturelle avec la réalité, toutes les qualités pour légiférer en fonction des intérêts réels en présence.

Pour le législateur fédéral, un village est un tableau de statistiques, un champ est un rectangle de nature, à préserver sur un plan cadastral. Pour les autorités cantonales, ce sont des hommes, des institutions et une terre à exploiter au mieux des intérêts de la communauté.

FÉLICIEN MONNIER

¹ Yelmarc Roulet, «Maîtrise du sol, la "mort" des cantons», *Le Temps*, lundi 25 juin 2012.

Mendiants ou esclaves?

Le 19 juin, M. René Knüsel, politologue, signait dans *24 heures* un article sur la mendicité, en sa qualité de professeur à l'Université. Un professeur inspiré plus par le sentimentalisme, voire par l'idéologie, que par l'esprit scientifique, à lire déjà le titre de son texte: *Faut-il avoir peur des mendiants?* Poser la question ainsi, c'est y répondre, dans le sens du politiquement correct bien sûr.

Car la mendicité soulève d'autres questions plus importantes; par exemple celle d'un esclavage des mendiants asservis par des organisations mafieuses. M. Knüsel balaie cette hypothèse d'un revers de main: *Peut-on réellement croire à de telles pratiques lorsque les gains de la mendicité sont si réduits?* (10 à 20 francs par jour selon lui). Et il nous renvoie à nous-mêmes face aux populations mendiante: *Changeons le regard que nous portons sur elles et offrons-leur un peu de dignité.*

Le même 19 juin, les polices française et genevoise (avec la collaboration d'autres polices des cantons romands)

annonçaient le démantèlement d'un réseau de Roms d'une cinquantaine de personnes, basées en France voisine et opérant en Suisse, contraintes par leur clan d'y exercer la mendicité, ainsi que la prostitution et le vol. 90% des revenus de ces malheureux étaient ponctionnés par leur organisation, au profit d'un parrain logé près de Bucarest.

Deux jours plus tard, M. Jean-Luc Vez, chef de la Police fédérale, signalait l'augmentation des affaires de traite d'êtres humains et, à propos de la mendicité en bandes organisées, précisait: *Des femmes ou des enfants peuvent rapporter jusqu'à 600 francs par jour.*

Quelles leçons tirer de ces remarquables coïncidences? La première est que M. Knüsel, lorsqu'il publie son prêchi-prêcha, s'abstienne de mentionner sa fonction universitaire. La seconde est que, pour traiter du problème difficile de la mendicité dans nos villes, il faut renoncer à l'angélisme.

J.-F. C.

Un Vaudois marquant (suite)

M. le Procureur n'a rien dit, n'ayant rien à en dire de mal, des activités professionnelles, religieuses et musicales de M. Regamey. La défense n'est pas tenue de respecter ce mutisme. Sans entrer dans les nombreuses responsabilités de tout genre dont il s'est chargé et qu'on peut retrouver dans *Le chemin de Marcel Regamey*¹, mentionnons que l'avocat fut jugé digne par ses pairs d'être bâtonnier de leur Ordre et que le pianiste mélomane fut président de la Commission musicale de l'Orchestre de Chambre de Lausanne. Mentionnons aussi que, comme chrétien, il a joué un rôle central dans la fusion des Eglises protestantes libre et nationale et dans l'élaboration du statut des catholiques vaudois. Critique inflexible du régime, il n'en fut pas moins le représentant de l'Etat au Synode de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud.

A son enterrement, une bonne partie du pays légal, tous partis et convictions confondus, défila devant les rares membres de sa famille auxquels s'ajoutaient la communauté de ses compagnons de lutte. Tous manifestaient par leur présence qu'ils avaient été marqués d'une façon qu'ils jugeaient finalement bénéfique. Cela devrait tout de même faire réfléchir même le président de la LICRA.

Dans le dernier volume de l'*Encyclopédie vaudoise*, qui fut conçue au cours d'un camp d'été de Valeyres, Pierre-André Bovard a rédigé à la pointe sèche le portrait de quelques personnalités politiques vaudoises majeures. En guise de conclusion, il évoque M. Regamey:

L'album se referme sur lui, car il est unique. Il n'a été ni conseiller, ni syndic, ni député, ni ministre, ni président de quoi que ce soit d'officiel. Rien. Pourtant, après Druey et Ruchonnet, il est le Vaudois qui, à lui seul, a exercé en politique la plus grande influence sur son temps. Et ce temps sera long. [...]

En d'autres termes, M. Regamey fut bien le Vaudois le plus marquant de son époque.

La dernière phrase de M. Bovard est lourde de sens. Une bonne partie de cette renaissance vaudoise que M. Regamey a voulue, ou pressentie, ne s'est pas réalisée de son vivant. Il revient à ses successeurs, et à leurs successeurs, de continuer l'effort, dans la perspective inchangée du bien commun vaudois. En cela, la marque de M. Regamey est, *si qua fata sinant*, encore à venir.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Cahiers de la Renaissance vaudoise CXVI, Lausanne 1989.

Carnet rose

La famille de M. et Mme Guy de Blonay s'agrandit. Petite sœur de Charles Robert Gordon, deux ans,

Sophie Emilia Louise

est née le 22 avril à Londres. Toutes nos félicitations à ses parents ainsi qu'à ses grands-parents, M. et Mme Pierre de Blonay.

Réd.

Synergologie

M. Rabah Aiouaz est synergologue, c'est-à-dire un spécialiste du décryptage du langage corporel. *24 heures* du 2 mai lui a posé quelques questions sur les candidats français du deuxième tour des présidentielles. Du point de vue psychologique, les deux politiciens n'ont pas de secrets pour lui, qu'ils se penchent en avant ou reculent, qu'ils inclinent la tête vers la droite plutôt que vers la gauche, qu'ils se maîtrisent insuffisamment ou trop, qu'ils brandissent le bras gauche, lèvent ou baissent le menton, tressaillent ou gardent les épaules immobiles. Chacune de leurs mille sept cents micro-expressions possibles révèle quelque chose de leur état mental.

En revanche, il est presque impossible à cet expert de dire quand MM.

Sarkozy et Hollande mentent: «Car les deux candidats sont rompus à l'exercice de la communication. Mais surtout parce que la plupart des politiciens croient eux-mêmes aux mensonges qu'ils pourraient raconter.»

Il existe un site dédié à Mme Anne-Catherine Lyon et aux innombrables craques qu'elle a racontées durant la campagne Ecole 2010. Il s'intitule en toute simplicité www.uneministrementeuse.ch. Ce site est des plus instructif. Mais n'en tirons pas des conclusions extrêmes. Grâce à M. Aiouaz, on sait désormais que notre ministrementeuse était certaine de dire la vérité.

D.

Tinguely à Thierrens

Le chœur mixte de Thierrens n'a décidément pas froid aux... cordes vocales! On se souvient de *L'affaire de Thierrens* en 1991, spectacle présenté en plein air au milieu du village, puis, en 1998, *Les brigands du Jorat*, donné dans les bois de la commune. L'envie de remonter un spectacle en plein air existait depuis longtemps, et c'est ainsi qu'est né ce spectacle centré sur la personnalité de l'artiste fribourgeois Jean Tinguely. Claire-Lise Jaccaud (à l'origine du thème du spectacle et membre du chœur) et Nicolas Ruegg se sont asso-

ciés pour écrire le texte, et il a été fait appel à deux musiciens vaudois bien connus pour composer une musique originale: Dominique Gesseney-Rappo (pour les pièces avec orchestre seul) et Blaise Mettraux (pour les pièces avec chœur et orchestre). Acteurs, musiciens et chanteurs seront tous placés sous la direction de Marcel Baselgia [les représentations ont lieu entre le 13 et le 31 juillet: toutes informations sur www.tinguely2012.ch ou auprès des offices du tourisme de la région].

F. M.

Notre martyr embourgeoisé

«Les Eglises historiques continuent de fonctionner sur des schémas culturels surannés. Elles n'ont pas intégré les importantes mutations sociétales des années 1960. C'est là une des raisons principales de la crise qu'elles traversent. Pour renouer avec un public qui s'éloigne, il faut fonder un nouveau modèle. Mais contrairement aux habitudes, il doit se développer sur un mode participatif, horizontal.» Telles sont les premières lignes imprimées en quatrième de couverture de *Le temps presse! Réflexions pour sortir les Eglises de la crise*, ouvrage dû au pasteur Virgile Rochat¹.

Autant dire que, lorsque nous avons annoncé vouloir rédiger une critique dudit ouvrage, nos amis se sont logiquement attendus à ce que nous fassions un article bien méchant, prétexte aux plaisanteries les plus rosses. Autant dire, pour tâcher d'être honnête, que nous avons craint un moment d'être soumis à une tentation très grande. Il nous est apparu fort imprudent d'avoir promis le présent article au pasteur Rochat, et à *La Nation*, avant même d'avoir acheté *Le temps presse!* Nous apprécions en effet le pasteur Rochat, que nous avons souvent rencontré lorsqu'il était aumônier de l'Université de Lausanne et de l'EPFL. Pour autant, nous n'apprécions guère l'idée d'intégrer dans notre Eglise «les mutations sociétales des années 1960» et nous nous méfions comme de la peste du «mode participatif, horizontal». Nous sommes cependant soulagés de pouvoir décevoir nos amis.

Quoi qu'il en soit, *Le temps presse!* est si abondamment rempli d'affirmations surprenantes – de par leur fond ou de par leur forme – que cet ouvrage en devient impossible à résumer. Nous avons donc sélectionné ce qui nous a le plus marqué – sans pouvoir même tout dire de cela – et laissé résolument de côté nombre de propositions négligeables: l'aménagement des horaires du culte, l'installation de moquette dans les chapelles, le millième retour de la guitare, j'en passe et des meilleures, ne nous troublent plus trop, parce que ce sont des propositions déjà faites maintes fois... et qu'on s'habitue même à ça. Des propositions telles que l'aménagement de temps de silence et même de méditation, ou le soin apporté à la liturgie nous semblent au contraire justifier à elles seules la lecture de *Le temps presse!*

Une mégacrise d'identité

Le pasteur Rochat commence par diagnostiquer la crise que traversent les Eglises traditionnelles – telles que l'Eglise évangélique réformée vaudoise. Habituees à tenir le haut du pavé et à régenter tous les compartiments de la vie de «fidèles» captifs, ces Eglises se seraient laissé surprendre par les fameuses «mutations sociétales des années 1960». «Tout un système, solide, rodé, se retrouve isolé parce que ce à quoi il servait en vérité ne sert plus. Son utilité politique et sociale, valable pour un type de société, disparaît avec cette dernière» (p. 56). Il en résulte une «mégacrise d'identité». «Il va s'agir maintenant d'établir une relation [avec la population] où chacun puisse prendre la parole, s'exprimer et exprimer ses positions, ses craintes et ses attentes.

[...] Il s'agit de se situer dans la rupture, au sein de la rupture [d'une société déstabilisée et en perpétuelle mutation]. Dans un dialogue qui permet d'être en relation de *construire ensemble*, dans le

provisoire» (pp. 66 et 67). Les Eglises traditionnelles doivent en outre prendre acte de ce qu'elles sont passées d'une position de monopole à une position de «concurrence» avec d'autres Eglises (et même d'autres religions) (pp. 71 et 72).

Besoins et attentes de la société

Après l'Eglise, la société. Le pasteur Rochat dresse la liste de nos principaux besoins et attentes, en mettant toujours ces besoins en regard des caractéristiques de notre société: «Une société matérialiste: des besoins spirituels»; «Une société rationnelle: un besoin de mystère»; «Une société de libertés: besoin de lien social»; «Une société plurielle: de l'unité»; «Une société anomique: du sens»; «Une société "hors-sol": de l'enracinement»; «Une société de bruit: du silence»; «Une société de mobilité: des pauses»; «Une société dévorante: de la sobriété»; «Une société aliénante: de la conscience»; «Une société hyperexigeante: un besoin renouvelé de confiance en soi» (pp. 76 et 82).

La kénose – descendre de son piédestal

«Les changements [sociaux ou, si on y tient vraiment, sociétaux] actuels demandent des mutations d'accent théologique et des ouvertures. [...] Le ton général, l'arrière-fond à tout ce qui est proposé, est contenu dans un mot biblique: *kenosis*, la kénose. [...] par amour des humains et de sa création, le Christ ne s'est pas prévalu de [sa] condition exceptionnelle [divine], il a accepté de s'en défaire, de s'en dépouiller, de se désapproprier, de lâcher (kénose) pour devenir semblable aux humains, pour devenir serviteur et faire don de sa vie. [...] C'est pourquoi Dieu l'a souverainement élevé et lui a conféré le nom qui est au-dessus de tout nom... (Philippiens 2) [...] Il y a ici un fondement théologique à la proposition [...] d'"être avec" [dans la rupture]. A la suite du Christ et à son image, quitter un certain nombre de privilèges acquis, lâcher une condition qui a été non pas divine, mais en tout cas prestigieuse, pour s'approcher des gens, de la multitude. [...]» (pp. 84 à 86).

La pression du temps

La conclusion – une parmi d'autres – qui donne son titre au livre commence de la sorte: «L'âge moyen des pratiquants et sympathisants des Eglises historiques est élevé. Plus d'un ecclésiastique est en difficulté, en proie au découragement, au doute. Dans les groupes de travail, on cherche souvent en vain à trouver des personnes plus jeunes pour remplacer les anciens...» (pp. 159 et 160). Ce à quoi nous répondons que ce qui existe et ce qui se fait maintenant, dans beaucoup de paroisses, est encore considérable. Qu'on songe seulement que, chaque dimanche, des réformés vaudois communient au corps et au sang du Christ. Qu'on songe encore aux centaines d'enfants catéchisés chaque année, aux mariages bénis, aux baptêmes célébrés, etc. Il y a donc une sorte de perversion à regarder le présent comme s'il n'existait plus que dans les mémoires ou comme si le futur craint existait plus que lui.

Le pasteur Rochat n'en continue pas moins: «En projetant quelques paramètres et sans renouveau sérieux, l'espérance de vie des Eglises historiques dans leur forme actuelle tourne autour de dix, quinze ans au mieux» (p. 160).

N'en déplaise au pasteur Rochat, une telle projection de paramètres n'offre pas plus de garantie que des prévisions météorologiques à une semaine – cette réserve ne devant pas nous dispenser d'agir pour le bien de l'Eglise, ce à quoi l'ouvrage nous exhorte à juste titre.

Notre conclusion

Dans la logique de la kénose évoquée, le pasteur Rochat propose de limiter les affirmations dogmatiques sclérosantes et de simplifier une liturgie par trop intellectuelle. (Pour ce dernier point, il cite l'exemple de Taizé, sans le donner pour un modèle à imposer partout.) Il n'oublie cependant pas que «comme toute réalité humaine, les besoins et les attentes sont équivoques. Il faut les interroger et les épurer. Individuels, ils peuvent être autocentrés, à courte vue, voire franchement égoïstes» (p. 74). Au-delà des différences évoquées au début de l'article – au-delà, notamment, des réticences suscitées par cette fameuse quatrième de couverture –, nous rejoignons l'auteur sur ce point. Il nous apparaît cependant nécessaire de distinguer entre attentes et besoins – comme il le fait lorsqu'il distingue ce que la société réclame et ce dont l'homme a véritablement soif.

Une telle distinction permet à notre avis de concilier l'ouverture de cœur et la fermeté doctrinale – c'est-à-dire l'ouverture à chacun de nos prochains, avec ses besoins, et la fidélité à l'écriture et au dogme², indifféremment de ce qui peut faire simplement envie aux uns et aux autres. Telle attitude constitue un multitudinisme du meilleur aloi – ce que le pasteur Rochat appelle de ses vœux en des termes peut-être plus nuancés. En effet, comme cela a

déjà été écrit dans ces colonnes, «garder la porte ouverte n'implique pas d'abattre les murs! Comment accueillir largement et sans exception de personne ceux qui se tiennent au seuil de l'Eglise, au seuil de la foi, s'il n'y a plus de porte?»³

Bien entendu, la fidélité à l'Évangile ne nous dispense pas d'agir pour le bien de l'Eglise. Mais cette fidélité et la meilleure volonté du monde ne résoudre pas tous les problèmes mondains de l'Eglise universelle – ni ceux de l'Eglise évangélique réformée vaudoise. Bien au contraire, Christ a averti ses disciples que la fidélité promet de souffrir mille difficultés terrestres – voire mille morts tout aussi terrestres. Cela explique que des pasteurs fidèles puissent souffrir profondément de leurs difficultés quotidiennes. Ce faisant, ils réalisent une très imparfaite imitation de Christ, qui – dans la kénose largement évoquée – a accepté Son martyr de toute éternité et en chacun des instants de Son existence terrestre. L'Eglise doit donc accepter que, dans le monde, elle ne sera jamais du monde. Plus prosaïquement, l'Eglise évangélique réformée vaudoise et ses fidèles doivent accepter leur inconfort et leurs craintes. Ils nous sont une manière de martyr très embourgeoisé – c'est-à-dire une souffrance sans gloire ni sang.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

¹ Editions Labor et Fides, 2012.

² Dogme qui, en régime protestant, peut épouser les formules ramassées du symbole des Apôtres ou du symbole de Nicée.

³ Olivier Klunge, «Une Eglise multitudiniste», *La Nation* Numéro 1906 – 14 janvier 2011.

Aspects de la vie vaudoise

L'art du tavillonnage

(*fm*) Le tavillonnage est une technique de recouvrement et d'étanchéité des toits et des façades à base de planchettes de bois. Présente en Savoie et en Gruyère, cette technique l'est également dans les Alpes vaudoises. Le Musée du Vieux Pays-d'Enhaut, en partenariat avec diverses associations régionales, propose pendant les mois de juillet et août une exposition intitulée *Tavillons de lumière, de la forêt au chalet*, ouverte autant aux enfants qu'aux adultes. [A voir du 7 juillet au 26 août, de jeudi à dimanche, 15h-18h, à la Maison de l'Étambeau, Route du Clôt 2 à Château-d'Oex]

Sur les pas de Gustave Roud

(*fm*) Le poète Gustave Roud aimait arpenter les chemins du Jorat et du Nord Vaudois (voir son *Petit traité de la marche en plaine*). Le metteur en scène François Landolt a eu l'idée d'un spectacle de théâtre itinérant (on pense ici à *L'Histoire du soldat* de Ramuz et Stravinski) proposant des textes du poète carrougeois sur la marche, le déplacement et la contemplation, dits par trois acteurs et entrecoupés de morceaux de musique. Pour ce faire, une scène mobile et une remorque, «mi-caravane des "Faux-Nez", mi-charrette de l'"Illustre Théâtre" de Molière» selon François Landolt, parcourra, entre le 27 juin et le 12 juillet, quelques lieux chers à Roud: Ropraz, Bercher, Estavayer-le-Lac, Moudon, Rue, Vucherens, La Sarraz, Crêt-Bérard et bien sûr Carrouge (renseignements sur les dates et heures exactes des représentations au 021 903 11 73 ou sur le site www.estree.ch). On sait aussi que le poète était un grand amateur de photo-

graphie; c'est ainsi que se tiendra, parallèlement au spectacle, une exposition à la Fondation L'Estrée à Ropraz présentant des photographies et documents de Gustave [Roud du 28 juin au 31 juillet, tous les jours sauf le mardi de 14h à 19h].

L'Opéra de Lausanne en balade

(*fm*) Pendant l'été 2010, l'Opéra de Lausanne avait eu l'excellente idée de partir en tournée dans le Canton de Vaud en présentant deux brefs opéras de Telemann et Pergolèse avec une petite troupe de musiciens et d'acteurs. Rebelote cette année avec deux opérettes-bouffes signées Jacques Offenbach, *Monsieur Choufleuri restera chez lui le...* et *Croquefer ou le dernier des paladins*. Plus de représentations et de lieux sont prévus qu'en 2010. La tournée a déjà débuté au moment où paraissent ces lignes et se terminera à Orbe le dimanche 12 juillet. [tous les renseignements sur les lieux, dates et heures au 021 315 40 20 ou sur le site www.opera-lausanne.ch]

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Carrara, Morges

Qui est «le plus grand des Vaudois»?

M. Delacrétaz montre dans son éditorial que la sixième place (sur deux cent cinquante candidats!) obtenue par Marcel Regamey au concours lancé par *24 heures* n'est pas volée. Il aurait même mérité une place en finale. Mais qui est donc le plus grand des Vaudois «dans l'absolu» (si ce mot existe dans le lexique des Vaudois)?

Avant de répondre à cette question, disons quelques mots des quatre finalistes désignés par les participants au concours. Soyons francs: le seul à mériter indiscutablement sa place en finale est le général Guisan, que les téléspectateurs romands ont élu «Romand du siècle» il y a quelques mois. Quant à M. Rossellat, il est certes connu et sympathique, mais le titre de fondateur du «Paléo Festival» ne nous paraît pas suffisant pour prétendre à celui de «plus grand des Vaudois». Pour ce qui est de Mme Girard-Montet, nous avouons humblement avoir appris l'existence de cette

«grande figure du féminisme suisse» à l'occasion de ce concours. Son arrivée à la deuxième place, devant le Général et M. Rossellat, témoigne surtout de la forte capacité de mobilisation du lobby féministe...

Reste le cas Delamuraz. Bien que plébiscité par les participants au concours, mérite-t-il objectivement sa place en finale? Nous hésitons à l'affirmer, à cause tant de sa politique centralisatrice et euromaniaque que de sa difficulté à s'affirmer politiquement comme Vaudois: Lausannois (et même Oscherin), Romand, Suisse, Européen, tout... sauf Vaudois. Malgré cela – ou peut-être ceci est-il la cause paradoxale de cela –, il incarne dans sa personne le Vaudois terrien, et surtout ce «pouvoir personnel, amical et vigoureux»¹ auquel aspirent les Vaudois. Pour ceci, oui, Jean-Pascal Delamuraz mérite sa place en finale. Cependant, il n'est pas «le plus grand des Vaudois».

Qui donc peut prétendre au titre? Il ne peut s'agir que d'un politique. En effet, sans Pays de Vaud, pas d'artistes vaudois, pas de savants vaudois, pas de sportifs vaudois. Parmi les personnalités en lice dans la catégorie «politique», deux peuvent prétendre au titre de «plus grand des Vaudois»: les «pères de la Patrie» Henri Monod et Frédéric-César de La Harpe. Il y a quelques semaines, M. Cavin a exprimé dans ces colonnes son admiration pour le premier, «fin et mesuré»². Nous préférons quant à nous le second, pour son rôle décisif dans la libération de notre Pays.

Par bonheur, nous pouvons nous dispenser de trancher entre ces deux amis, car il y a au-dessus d'eux un Vaudois plus grand encore, qui se trouvait hors concours pour la simple raison qu'il a vécu avant 1762, année de fondation de la *Feuille d'avis de Lausanne*, ancêtre de *24 heures*. Certains lecteurs penseront bien entendu au Major Davel, grand Vaudois s'il en

fût, martyrisé par les Bernois en 1723, héraut de l'indépendance vaudoise avec trois quarts de siècle d'avance.

Mais le titre de «plus grand des Vaudois» ne saurait être décerné qu'à Pierre II de Savoie, qui constitua le Pays de Vaud comme entité politique entre 1240 et 1260, soit près d'un demi-siècle avant le pacte entre Uri, Schwytz et Unterwald. Sans Pierre de Savoie, pas de Pays de Vaud, sans Pays de Vaud, pas de Davel, pas de La Harpe ni de Monod, pas de Ramuz ni de Général, pas de Regamey ni de Delamuraz. Eternelle reconnaissance à Pierre II de Savoie, créateur du Pays de Vaud et père de tous les Vaudois!

DENIS RAMELET

¹ Olivier Delacrétaz, «Vaudois, trop vaudois» (hommage nécrologique à J.-P. Delamuraz), *La Nation* n° 1587 du 23 octobre 1998.

² *La Nation* n° 1940 du 4 mai 2012.

Revue de presse

Nos pauvres parlementaires fédéraux

M. Fabian Muhieddine, dans *24 heures* du 11 juin, se fait l'écho du mécontentement des parlementaires fédéraux à l'égard de l'administration fédérale qui n'attache guère d'importance à leurs nombreuses motions:

[...] *Les réponses aux motions déposées par les élus fédéraux se suivent et se ressemblent. Elles ont le don de mettre en pelote les nerfs des parlementaires. Leur constat: visiblement tous les prétextes sont désormais bons pour le Conseil fédéral – et son administration qui prépare les réponses – afin de recommander le rejet d'une proposition. [...] Comme si l'administration avait peur d'avoir du travail supplémentaire occasionné par l'acceptation d'une motion. Les chefs de service perçoivent avant tout les parlementaires comme un obstacle à la bonne marche de leurs dossiers. [...]*

En contrepoint l'auteur de l'article donne la parole au conseiller national Yvan Perrin (UDC/NE) qui:

[...] *dénonce avant tout une inflation d'interventions parlementaires: «Les élus aiment dire dans les meetings qu'ils ont interpellé le Conseil fédéral, oubliant de préciser que leur question était ridicule ou qu'un autre collègue l'avait déjà posée. Et qu'on ne vienne pas me dire que toutes les motions sont de qualité, sinon nous n'en traiterions pas 60 en dix minutes en séance plénière. [...]*

Constatacion à vrai dire banale: le quatrième pouvoir (l'administration) paraît plus fort que les trois autres et l'activisme d'un certain nombre de parlementaires n'a d'autre but que de se

mettre en évidence et d'amuser la galerie; ce qui justifie une augmentation de leurs allocations.

E. J.

Exit la souffrance?

Question qui n'a pas été soulevée dans la récente campagne politique sur l'assistance au suicide, mais que pose M. Philippe Le Bé dans son «Point final: Exit la souffrance?» (*L'Hebdo* du 14 juin):

Quand nous mettons fin à nos jours, nos souffrances s'évanouissent-elles à jamais? Cette question apparemment sans réponse, l'initiative populaire d'Exit sur l'assistance au suicide [...] ne l'aborde pas. Elle est hors sujet. Mais faut-il pour autant l'évacuer? Incapable d'émettre un jugement sur ceux qui décident de passer de vie à trépas, j'en suis réduit à partager une forte intuition qui n'engage que moi: non, mon suicide ne sonnerait pas le glas de mes souffrances. Vivant avant de naître, je le serai aussi après ma mort. Non plus dans mon corps physique mais dans une autre enveloppe, plus subtile, invisible aux yeux des hommes. Ma mort sera une naissance inversée, mais en aucun cas la fin de ma vie. De l'autre côté du miroir, je n'emporterai que des émotions, des plus sombres aux plus lumineuses, révélées à la Lumière de Son Amour. [...] Je ne serais pas étonné que mises à nu, écorchées vives, mes souffrances vécues sur terre s'amplifient dans l'autre dimension tant que je chercherai à les fuir. [...]

Les éventuels clients d'Exit devraient quand même se poser la ques-

tion essentielle de la vie après la mort avant de prendre leur fatale décision.

E. J.

Suisse ou Belgique?

Le Temps a consacré une large part de son édition du 23 juin à «Nos amis alémaniques». Pierre Veya, rédacteur en chef, s'y fend d'un éditorial en forme d'inventaire de l'état actuel des relations entre les régions linguistiques francophone et alémanique.

Après l'inévitable rappel de 1992, année «noire», où les *Alémaniques* imposèrent un non à l'*Espace économique européen à une minorité romande qui imaginait déjà franchi le premier pas vers l'adhésion*, l'auteur nous apprend que *Romands et Alémaniques* [vivent dans] *l'harmonie fédé-*

rale, que la Suisse occidentale doit apprendre à collaborer pour affirmer son excellence culturelle et scientifique, que l'Etat fédéral est convaincu des vertus de la subsidiarité quand celle-ci est plus efficace. Plus loin, le repli identitaire et le souverainisme farouche des Alémaniques est mis en face des Romands [qui] ont la lucidité réaliste.

Sur cent vingt lignes, on chercherait en vain les mots cantons ou fédéralisme.

Ce parti pris de présenter la Confédération comme la juxtaposition de deux blocs linguistiques – le Tessin étant en outre superbement ignoré – est fallacieux et dangereux. La Suisse n'est pas la Belgique. Espérons que l'éditorialiste ne le regrette pas.

Ph. R.

Le Coin du Ronchon

Démocrates sélectifs

«*Quand on empêche le peuple de s'exprimer*». Tel est le titre qu'on a récemment pu lire en tête d'un éditorial du *Temps* signé par M. Willy Boder. Quel choc en découvrant cela le lundi matin! Le très sérieux quotidien de l'officialité intellectuelle de Suisse romande aurait-il osé enfreindre la bienséance idéologique et regretter le rejet de l'initiative populaire «La parole au peuple»?

Qu'on se rassure: l'ordre médiatique règne. L'éditorial n'était pas celui de lundi mais de samedi, et le «vendredi noir» de la «démocratie populaire», selon les termes emphatiques de M. Boder, était celui où les parlementaires fédéraux avaient manœuvré pour éviter un vote du peuple et des cantons sur une autre initiative, celle de M. Thomas Minder «contre les rémunérations abusives».

«[...] *le Conseil national a cloué le bec au peuple suisse. Il l'a privé du droit de vote sur un dossier très important dans l'opinion publique. Celui traitant du niveau des salaires et du mode de contrôle des rémunérations astronomiques de certains dirigeants d'entreprise. [...] Le traitement politique de l'initiative Minder met au jour une lacune du système démocratique suisse puisque la population, que les sondages*

disent favorable à un impôt sur les bonus et à un contrôle serré des salaires des dirigeants, ne pourra très certainement pas s'exprimer, dans les urnes, à ce sujet.»

Tout de même: formulée ainsi, cette dénonciation outrée des élites qui magouillent pour bâillonner le peuple ressemble un peu à une affiche de l'UDC ou de l'ASIN, vous ne trouvez pas? Et pourtant, M. Boder pense certainement tout le contraire: d'un côté, d'affreux populistes réclament qu'une populace bornée et mal informée puisse donner son avis sur des traités internationaux auxquels elle ne comprend rien; d'un autre côté, un valeureux journaliste s'indigne de ce que le peuple souverain et avisé ne puisse pas s'exprimer sur les hauts revenus de quelques riches patrons. Comment bien cerner cette différence? La jalousie vis-à-vis des salaires des autres constituerait-elle un sujet éminemment moins populiste que la méfiance vis-à-vis des traités internationaux?

Telle est la logique démocratique: le peuple n'a raison que lorsqu'il nous donne raison, et on ne lui demande donc son avis que lorsqu'on est à peu près sûr qu'il a le même que nous.

LE RONCHON

Rappel

Voici venu le moment de faire signe à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore payé leur abonnement. Il s'élève à 80 francs (35 francs pour les étudiants, les apprentis et les gymnasiens). Pour nos lecteurs à l'étranger, il est de 90 francs.

Nous n'avons pas d'autres moyens de subsistance que ces abonnements; les dons, parfois élevés, que font certains de nos abonnés nous permettent de lancer des campagnes politiques, toujours fort coûteuses malgré le bénévolat de nos collaborateurs.

Par souci de simplicité administrative, un bulletin de versement est encarté dans cet exemplaire. Ceux qui ont déjà payé leur abonnement n'en tiendront pas compte.